Dates limites à retenir pour les REER et les CELI



Dates limites pour les REER

Période visée par le reçu REER	Cotisations reçues*	Dernière date acceptée du cachet de la poste**	Date limite d'envoi des reçus REER*
Du 2 mars 2021 au 31 décembre 2021	Au plus tard le 7 janvier 2022	31 décembre 2021	4 février 2022
Du 1 ^{er} janvier 2022 au 1 ^{er} mars 2022	Jusqu'au 4 mars 2022	1 ^{er} mars 2022	31 mars 2022
	Du 5 mars 2022 au 18 mars 2022	1 ^{er} mars 2022	31 mars 2022

^{*} Vous trouverez les reçus REER dans <u>macanadavieautravail.com</u> en ouvrant une session dans votre régime d'épargne. Ils sont généralement disponibles dans les deux jours suivant la date limite de réception des cotisations indiquée ci-dessus.

Date limite pour les CELI

Les dates limites pour les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) sont indiquées ci-dessous. Le plafond de cotisation pour 2021 s'établit à 6 000 \$, plus les droits de cotisation inutilisés lors des années précédentes. L'Agence du revenu du Canada (ARC) peut fournir des renseignements sur le plafond de cotisation au CELI propre à un participant.

Les cotisations doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2021 à midi HE	Les demandes de retrait doivent être reçues au plus tard le 22 décembre 2021 à 16 h HE
Les cotisations à un CELI doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2021 à midi HE pour être considérées comme des cotisations versées en 2021.	Les demandes de retrait doivent nous parvenir au plus tard le 22 décembre 2021 à 16 h HE pour que le retrait soit effectué en 2021 et qu'il donne lieu au rétablissement des droits de cotisation pour l'année 2021.

Horaire des Fêtes

Les bureaux administratifs des Services de retraite collectifs auront des heures d'ouverture écourtées le vendredi 24 décembre et fermeront à midi.

Le Centre de service à la clientèle sera ouvert de 8 h à 17 h HE le vendredi 24 décembre et de 8 h à 17 h HE le vendredi 31 décembre.

Les bureaux administratifs et le Centre de service à la clientèle seront fermés :

Le lundi 27 décembre 2021 (congé compensatoire du 25 décembre)

Le mardi 28 décembre 2021 (congé compensatoire du 26 décembre)

Le lundi 3 janvier 2022 (congé compensatoire du 1er janvier)

Le mardi 4 janvier 2022 (bureaux du Québec seulement)

Le lundi 21 février 2022 (tous les bureaux sauf ceux du Québec)

Pour toute question au sujet de votre cotisation à un REER ou à un CELI : appelez au 1 800 724-3402. Pour toute question au sujet de l'accès à votre compte en ligne : appelez au 1 888 222-0775.

^{**} Les cachets de la poste font l'objet d'une vérification à compter de la fin de la période visée par le reçu REER jusqu'aux dates de réception des cotisations indiquées inclusivement. Pour les cotisations envoyées par service de messagerie, y compris le service de 24 heures, la date d'envoi indiquée par l'entreprise de messagerie sera utilisée plutôt que la date à laquelle le cachet de la poste a été apposé.